

## 18 INTERCOMMUNALITÉS PARTENAIRES

Bords de Veyle  
Bourg-en-Bresse Agglomération  
Bresse Dombes Sud Revermont  
Bugey Vallée de l'Ain  
Canton de Chalamont  
Canton de Coligny  
Canton de Montluel  
Centre Dombes  
Chalaronne Centre  
La Vallière  
Miribel et Plateau  
Montrevel-en-Bresse  
Monts Berthiand  
Pays de Bâgé  
Plaine de l'Ain  
Pont d'Ain Priay Varambon  
Treffort en Revermont  
Vallée de l'Albarine

# Rapport d'activité 2010

# Sommaire

1. Présentation d'Organom
  - Son périmètre d'action
  - Ses missions : transfert, transport, traitement
2. Les acteurs d'Organom
  - Les délégués
  - L'équipe administrative et technique
  - Les partenaires
3. Le fonctionnement du syndicat
  - Les ressources
  - Les dépenses
4. Les indicateurs techniques
  - La collecte
  - Le traitement
5. Les actions 2010
  - La gestion du personnel
  - Les projets
  - Le contrôle de la Chambre Régionale des Comptes
  - Les travaux engagés
  - La prévention et la réduction des déchets
  - Les actions de communication
  -

## Annexes

- Annexe 1 : liste des délégués titulaires et suppléants au 31 décembre 2010
- Annexe 2 : points à l'ordre du jour des comités syndicaux 2010
- Annexe 3 : liste des marchés publics attribués en 2010
- Annexe 4 : organigramme des services au 31 décembre 2010

Madame, Monsieur,

Je vous invite à découvrir l'édition 2010 du rapport d'activités d'Organom. Ce document répond à plusieurs obligations légales mais il a surtout pour objectif de rendre compte des activités de notre syndicat et de l'avancée de ses projets. Face à la loi Grenelle 2 promulguée le 12 juillet 2010, notre ambition est de mettre en application ces engagements pour l'environnement, en partenariat avec nos 18 intercommunalités membres. Cette culture commune se met peu à peu en place, grâce notamment au programme local de prévention et de réduction des déchets soutenu par l'Ademe.

L'année 2010 a donc été dense, avec plusieurs chantiers d'envergure réalisés, dont :

- la caractérisation des ordures ménagères et des encombrants de déchèterie pour chacune des 18 intercommunalités,
- la mise en œuvre concrète de nombreuses actions de prévention dont vous trouverez des exemples précis dans ce rapport,
- la mise en service du quai de transit afin de valoriser énergétiquement les encombrants de déchèterie, en attendant la création d'une ressourcerie/recyclerie,
- l'inventaire des espèces protégées dans les bois de La Tienne et la recherche de mesures compensatoires liées au projet Ovade et à l'extension du centre de stockage,
- la création d'une route pour détourner le chemin de la Serpoyère en vue de la construction de l'unité Ovade,
- le lancement d'un observatoire des odeurs à La Tienne,
- ou encore la réhabilitation du site de Vaux.

De plus, le Comité syndical s'est prononcé fin 2010 en faveur d'une mission d'expertise pour analyser les remarques de la Chambre régionale des comptes et mesurer les conditions dans lesquelles le projet Ovade pourrait évoluer. En effet, les élus responsables que nous sommes, doivent être garants de l'utilisation des fonds publics. De même, l'inventaire et le déplacement des espèces protégées à La Tienne ont été réalisés sur les recommandations du Conseil national de la protection de la nature (CNP) afin de préserver la biodiversité des bois autour du site. Ce rapport témoignera donc, de manière concrète, de notre engagement responsable et exemplaire dans la conduite de nos missions.

Très bonne lecture à toutes et à tous,

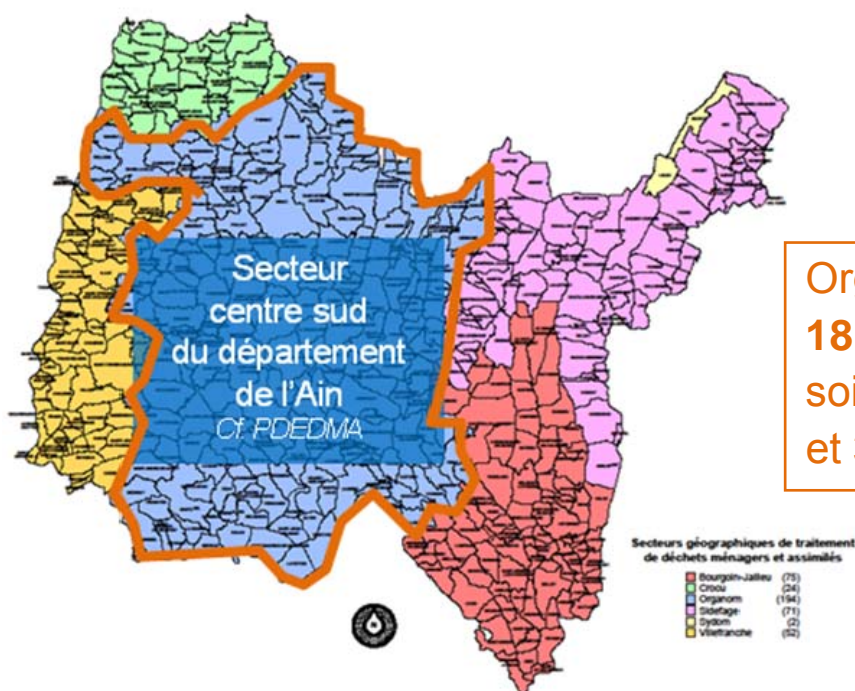


**Monique DUTHU**  
**Présidente d'Organom**

# 1. Présentation d'Organom

## A. Son périmètre d'action

Organom, **syndicat mixte de traitement des déchets ménagers et assimilés dans l'Ain**, a été créé en 2002 pour répondre aux exigences du Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PDEDMA).



Organom représente **18 intercommunalités, soit 196 communes et 303 046 habitants**

## B. Les missions d'Organom : transfert, transport, traitement

La première compétence du syndicat est de traiter 3 types de déchets :

- les ordures ménagères résiduelles issues des foyers des 196 communes
- les déchets produits par les professionnels (artisans, commerçants, petites et moyennes entreprises) qui sont assimilés aux déchets ménagers et collectés en même temps que les déchets des particuliers.
- les déchets industriels banals, ou DIB, produits également par les professionnels et déposés directement par eux à La Tienne.

Organom a donc pour mission de :

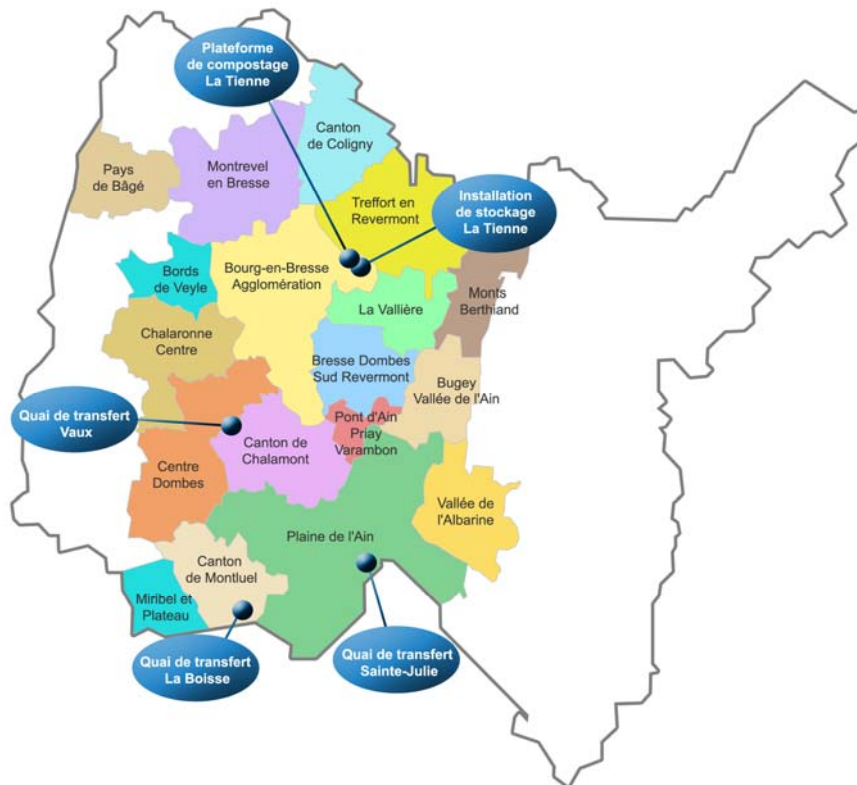
- **traiter les déchets ménagers et assimilés** collectés par les 18 intercommunalités et soutenir ces collectivités dans leurs compétences collecte et tri des déchets recyclables.
- gérer les apports de ces déchets sur les quais de transfert puis l'acheminement depuis ces plateformes vers les centres de traitement.
- **proposer des solutions novatrices** de valorisation des déchets, au-delà de l'enfouissement : le compostage, la valorisation matière, la méthanisation.

Pour gérer et traiter les déchets de son territoire, Organom dispose de :

→ **1 installation de stockage** de déchets non dangereux (ISDnD) sur la commune de Viriat (site de La Tienne).

→ **3 quais de transfert** situés au Plantay (site de Vaux), à La Boisse et à Sainte-Julie

→ **1 plateforme de compostage** de déchets verts et de broyage de bois implantée sur le site de La Tienne



5

### **Une démarche qualité certifiée ISO 14001**

Le site de La Tienne dans son ensemble est certifié ISO 14001 depuis 2006. La plateforme de transit des encombrants, ouverte depuis le 1<sup>er</sup> avril 2010, a été intégrée dans le périmètre de certification. Ce système de management environnemental est la garantie d'une bonne gestion :

- par le respect de la réglementation et mise en conformité (prévention des risques et des pollutions),
- par une démarche d'amélioration continue, aménagements du site adaptés, prise en compte et suivi des rejets et des nuisances olfactives et sonores...

L'engagement d'Organom dans cette démarche témoigne de sa détermination à promouvoir des solutions de traitement des déchets durables et de qualité, pour le respect de l'environnement et du cadre de vie des habitants.

Cette certification a été renouvelée en juin 2010 suite à un audit par un organisme agréé.

## 2. Les acteurs d'Organom

---

### A. Les délégués

#### **Le comité syndical**

Organom est composé de 18 EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) soit 196 communes représentant 303 046 habitants. Le comité syndical comprend 37 délégués titulaires et 37 délégués suppléants. Son rôle est d'examiner les délibérations préparées par le bureau. En 2010, le comité s'est réuni 5 fois : les 11 mars, 24 juin, 30 septembre, 4 novembre et 9 décembre.

[Annexe 1 : liste des délégués titulaires et suppléants au 31 décembre 2010](#)

[Annexe 2 : les points à l'ordre du jour des comités syndicaux en 2010](#)

6

#### **Le bureau**

Il est l'exécutif du Syndicat et est composé comme suit :

- Monique DUTHU, présidente
- Gérard BRANCHY, vice-président en charge de la prévention et de la réduction des déchets
- Joël BRUNET, vice-président en charge des études et travaux
- Bernard GLORIOD, vice-président en charge de la gestion des sites
- Marcel PEPIN, vice-président en charge de la communication
- Bernard PERRET, vice-président en charge des finances

Le bureau se réunit généralement le jeudi soir, au moins 1 fois par mois. Les 13 réunions de bureau en 2010 ont eu lieu les 21 janvier, 11 février, 11 mars, 8 et 22 avril, 6 et 20 mai, 24 juin, 2 septembre, 14 octobre, 4 et 18 novembre, et 6 décembre.

#### **Les commissions**

Elles sont au nombre de 5, chacune est présidée par un vice-président d'Organom.

En 2010 compte tenu de la complémentarité des sujets traités, les commissions Gestion des sites et Etudes et travaux se sont réunies conjointement 4 fois : les 8 février, 21 juin, 12 octobre et 25 novembre.

La commission Finances et juridique s'est réunie 1 fois : 1<sup>er</sup> février.

La commission Communication s'est réunie 6 fois : les 13 janvier, 17 février, 28 avril, 9 juin, 15 septembre et 17 novembre.

La commission Prévention et réduction des déchets s'est réunie 7 fois : les 13 janvier, 10 février, 28 avril, 7 juillet, 8 septembre, 21 octobre et 17 novembre.

A noter que les Commissions Communication et Prévention se sont réunies 3 fois conjointement les 13 janvier, 28 avril, et 17 novembre.

#### **La commission d'appels d'offres**

La commission d'appels d'offres est composée des membres suivants :

- Présidente de la commission : Monique DUTHU, Présidente - Membres titulaires : Bernard GLORIOD, Marcel PEPIN, Gérard BRANCHY, Vice-présidents ; Denise MAISSIAT, Jean-Paul BENAS, délégués.
- Membres suppléants : Paul BRAZIER, Noël BENONNIER, Elisabeth LAROCHE, Alain DUPRE, Claude REGNIER, délégués.

En 2010, elle s'est réunie 6 fois : les 17 et 24 juin, 14 et 30 septembre, les 16 et 23 novembre

[Annexe 3 : liste des marchés attribués en 2010](#)

### B. L'équipe administrative et technique

Au 31 décembre 2010, le syndicat compte 24 emplois équivalents temps plein pour 26 agents. Sur le site de La Tienne, 2 agents sont recrutés sur contrats à durée déterminée pour remplacer les agents en arrêt de longue durée. Un poste d'agent volant a été créé au 28 janvier 2010. Il est rattaché au site de La Tienne mais assure le remplacement des agents en cas d'absence sur le site de Vaux et sur le site de La Boisse.

[Annexe 4 : organigramme des services au 31 décembre 2010](#)

## C. Les partenaires

### ➤ Les 18 intercommunalités

Les principaux partenaires sont les 18 intercommunalités (17 communautés de communes, 1 communauté d'agglomération). Cette coopération a été scellée par la signature, en 2005, d'une charte d'objectifs. Des réunions régulières et groupes de travail avec les techniciens et responsables des services environnement permettent de faire le point sur l'évolution des pratiques de la collecte des déchets, de les soutenir et de les encourager à améliorer le tri des déchets sur leur territoire. Avec la signature du Programme local de Prévention ces réunions se sont intensifiées et un véritable réseau d'échanges s'est créé.

### ➤ Les syndicats de traitement des déchets limitrophes : la charte Covade

La coopération entre Organom, le Grand Lyon, le Sitom Nord Isère (Bourgoin-Jallieu), le Sytraival (Villefranche-sur-Saône) s'est poursuivie. Les adhérents de Covade ont répondu favorablement à la demande de Savoie Déchets d'intégrer cette coopération.

Elle fonctionne avec un Comité technique (services) et un Comité de pilotage (élus et services). Le comité technique s'est réuni 3 fois : les 8 avril, 10 juin et 9 septembre.

Ces réunions ont permis de préparer les deux Comité de pilotage qui ont eu lieu les 9 juillet et 14 décembre.

Les principaux sujets abordés, dans la continuité des travaux des années précédentes, ont été :

- la valorisation des mâchefers d'incinération (Sytraival)
- les marqueurs environnementaux d'une unité de traitement (Sitom Nord Isère)
- empreinte écologique et environnementale de la gestion des déchets (Grand Lyon)
- la gestion des encombrants (Organom, Grand Lyon)
- catalogue des nouveaux modes de traitement (Grand Lyon)
- mise en place d'une structure opérationnelle (Organom, Sitom Nord Isère)

Cette coopération est pratiquement unique en France. Elle permet des échanges fructueux, la mise en commun des expériences de chaque structure, des réflexions sur l'avenir en matière de gestion des déchets au regard des évolutions technologiques et réglementaires. Un des objectifs est d'élaborer un plan de gestion des déchets sur l'ensemble de nos territoires. Enfin cette coopération permet également d'être force de proposition auprès des organismes nationaux et du MEEDDM (*Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer*).

### ➤ Le Conseil général de l'Ain

Pilote du Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PDEDMA), le Conseil général est le garant des objectifs du syndicat. Le Plan adopté fait l'objet d'un suivi par la Commission consultative qui se réunit au moins une fois par an. En 2010 une part importante des échanges ont porté sur la Prévention, en effet le Conseil général s'est engagé, début 2010, dans un Plan départemental de prévention qui permet de cibler des actions concrètes visant la réduction des déchets à la source, aussi bien par les producteurs que par les consommateurs, conformément aux objectifs du Grenelle de l'Environnement.

### ➤ Les chambres consulaires

La charte pour la gestion des déchets professionnels a été signée en 2005 avec la Chambre d'agriculture, la Chambre de commerce et d'industrie, et la Chambre de métiers et de l'artisanat. Cette charte fixe des principes et recommandations en matière d'organisation et de choix techniques pour une prise en compte homogène et pérenne des déchets des entreprises.

Un laboratoire d'expériences sur la prévention et la gestion des déchets des entreprises a été constitué par l'Ademe en partenariat avec la CCI, la CMA01, la Capeb, la FBTP01, le Conseil général, Organom et le Smictom Saône-Dombes. L'objectif est de tester des actions, au sein de secteurs d'activités variés, telles que la diminution de la nocivité des produits des coiffeurs, la diminution des produits phytosanitaires, le tri et la réduction des déchets de plaques de plâtre, etc.

### ➤ L'Ademe

L'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie est également un partenaire privilégié dans le domaine du traitement des déchets. Avec la signature du Programme local de Prévention en décembre 2009

ce partenariat s'est renforcé. Le 15 juin, Organom a participé à la journée technique nationale sur « les collectivités locales et la prévention ».

Monique DUTHU, accompagnée par Elodie CHANDELIER, a participé :

- à la journée de préparation de la Semaine européenne de réduction des déchets le 30.09.2010 à Lyon,
- au séminaire sur l'éco-consommation organisé par l'Ademe Rhône-Alpes à Bourg-en-Bresse le 21.10.2010.

#### ➤ **Les associations**

● **Amorce** : en tant que syndicat de traitement des déchets, Organom est membre d'Amorce, association de collectivités locales et de professionnels pour une bonne gestion locale des déchets et de l'énergie. A ce titre, le syndicat participe chaque année au congrès annuel de l'association et aux groupes de travail « prévention » et « méthanisation ». Le syndicat est intervenu lors du colloque sur « TGAP, Teom/Reom, REP incitatif à quoi et comment ? » le 30 juin et le 1<sup>er</sup> juillet à Besançon afin de présenter le réseau mis en place avec les collectivités membres dans le cadre du programme local de prévention et de réduction des déchets.

● **Méthéor** : l'association pour la méthanisation écologique des déchets a tenu ses états généraux de la méthanisation les 8 et 9 décembre 2010 à Calais. Deux vice-présidents d'Organom, Gérard BRANCHY et Marcel PEPIN, accompagnés par Gérard PEAU, s'y sont rendus afin d'y participer.

#### ● **Associations de riverains et de protection de l'environnement :**

Elles participent au Programme local de prévention et de réduction des déchets en étant membres du Comité de pilotage de ce programme qui se réunit au moins 2 fois par an.

## **3. Le fonctionnement du syndicat**

---

### **A. Les ressources**

Outre les ressources propres du syndicat, le report de l'excédent de l'année antérieure permet de rééquilibrer les sections de fonctionnement et d'investissement.

#### ➤ **Recettes d'investissement**

Les recettes d'investissement se montent à **1 188 365,11 € HT**.

#### ➤ **Recettes de fonctionnement**

Le total des recettes de fonctionnement s'élève à **11 021 609,52 € HT**.

Le financement d'Organom est assuré principalement par les contributions des EPCI membres, es prestations de services et la vente de produits.

**Contribution à l'habitant : 3 € HT / habitant**

**Contribution à la tonne de déchets à traiter : 85 € HT / tonne** (ordures ménagères et encombrants de déchèterie)

En 2010, Organom a donc perçu 909 138 € HT au titre de la contribution à l'habitant et 6 031 495,05 € HT pour la contribution à la tonne. Depuis 2007, le syndicat applique un calcul du type bonus/malus à la contribution à la tonne des 18 EPCI. Les bonus équivalent aux malus, la contribution annuelle globale est donc identique avec ce système de calcul. L'objectif de ce dispositif est d'inciter les collectivités à se donner les moyens d'améliorer leurs performances. Auparavant basé sur les tonnages d'OMr et des collectes sélectives, ce calcul est repensé en 2010 afin de viser les OMr et les encombrants de déchèterie, c'est-à-dire les déchets réellement traités par Organom. Cet outil permet également d'identifier les problèmes rencontrés par les intercommunalités et de les aider à trouver de nouveaux champs d'actions.

Prestations de services	Total en € HT
Stockage : déchets ménagers et assimilés, DIB	2 979 311,92
Compostage	468 752,19
Amiante ciment	42 955,64
<b>Total des prestations en € HT</b>	<b>3 491 019,75</b>

Ventes de produits	Total en € HT
Compost	45 344,88
Broyat de bois	19 961,76
<b>Total des ventes de produits en € HT</b>	<b>65 306,64</b>

## B. Les dépenses

### ➤ Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement se sont élevées à **5 288 417,65 € HT**.

### ➤ Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à **9 177 868,61 € HT**.

## 4. Les indicateurs techniques

### A. La collecte

La mission de la collecte relève de la compétence des 18 intercommunalités membres d'Organom. Conformément au plan départemental d'élimination des déchets, les 18 EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) assurent ainsi la collecte des ordures ménagères résiduelles et la collecte des déchets recyclables (verre, papiers, cartons, bouteilles et emballages en plastique...), soit en porte à porte, soit en points d'apport volontaire. Les intercommunalités gèrent également les déchèteries implantées sur leur territoire respectif.

### B. Le traitement

Actuellement, Organom dispose de 2 filières de traitement pour gérer les déchets du territoire :

- l'enfouissement en installation de stockage de déchets non dangereux à La Tienne,
- le compostage sur la plate-forme de La Tienne pour les déchets verts.

Tout dépôt de déchets fait l'objet d'une demande de certificat d'acceptation préalable (CAP), indiquant la nature, la quantité et la qualité des déchets. De plus, des contrôles ont lieu à chaque dépôt.

Afin de préserver les capacités de stockage de l'installation de stockage le syndicat a décidé d'externaliser le traitement des ordures ménagères collectées par les communautés de communes suivantes :

- Plaine de l'Ain, Canton de Chalamont, Centre Dombes, Bords de Veyle, Chalaronne Centre → traitement par l'usine d'incinération de Bourgoin-Jallieu
- canton de Montluel, Miribel et Plateau → traitement par l'incinérateur de Villefranche-sur-Saône

En 2010, les tonnages se sont répartis de la façon suivante :

	Ordures ménagères	Encombrants de déchèterie	Déchets industriels banals	Inertes	Autres (refus de tri, plâtre, déchets de chantiers...)	Total 2010
<b>La Tienne</b>	31 974,6	10 541,4	21 288,8	6 872,8	<b>8764,50</b>	<b>79 442,10</b>
<b>Externalisations</b>	34 016,6	9 150,1	0	0	<b>0</b>	<b>43 166,7</b>
<b>Total</b>	<b>65 991,2</b>	<b>19 691,5</b>	<b>21 288,8</b>	<b>6 872,8</b>	<b>8764,50</b>	<b>122 608,80</b>

	Déchets verts	Bois et palettes	Total 2010
<b>Composterie</b>	11 655,60	2 145,13	<b>13 800,73</b>

➤ **Quai de transfert de La Boisse**

Le quai de transfert de La Boisse accueille les déchets collectés par les communautés de communes de Miribel-Plateau et du canton de Montluel, avant leur acheminement vers l'usine d'incinération de Villefranche-sur-Saône. Chaque jour, 8 camions viennent déverser des déchets. En 2010, plus de 9 700 tonnes y ont transité. Un agent d'Organom assure au quotidien l'accueil des camions, la pesée et gère le quai de transfert.

➤ **Quai de transfert de Sainte-Julie**

Le quai de Sainte-Julie accueille les ordures ménagères produites par les 60 000 habitants de la communauté de communes de la Plaine de l'Ain, soit environ 14 000 tonnes par an. Chaque jour, cela représente une dizaine de bennes à ordures et 2 à 3 départs de semi-remorques vers l'incinérateur de Bourgoin-Jallieu. La gestion de ce quai de transfert est menée de manière conjointe par Organom et la communauté de communes de la Plaine de l'Ain.

➤ **Quai de transfert provisoire de Vaux**

Suite à la fermeture du centre de stockage de Vaux en 2009, un quai de transfert provisoire a été mis en service en utilisant le hangar existant (auparavant destiné aux déchets ménagers spéciaux de la déchèterie qui a cessé son activité). Ce quai permet d'acheminer les ordures ménagères des Communautés de Communes Centre Dombes, Canton de Chalamont, Bords de Veyle et Chalaronne Centre) vers l'unité d'incinération de Bourgoin-Jallieu ou celle de Villefranche-sur-Saône. Le fonctionnement du quai de transit et l'entretien du site sont assurés en régie par un agent d'Organom. Celui-ci dispose d'une chargeuse pour effectuer le transfert des ordures ménagères dans les semi-remorques devant les acheminer vers les unités de traitement.

**Détail des déchets ménagers externalisés transitant par le site de Vaux**

	Tonnages
UNITE D'INCINERATION DE BOURGOIN-JALLIEU	7 992 tonnes
UNITE D'INCINERATION DE VILLEFRANCHE S/SAONE	240 tonnes
ISDnD de La TIENNE	189 tonnes
<b>Total</b>	<b>8421 tonnes</b>

➤ **Centre d'enfouissement de La Tienne**

Sur une superficie de plus de 31 hectares sur la commune de Viriat, le site de La Tienne comprend :

- une installation de stockage de déchets non dangereux (ISDnD)
- une plateforme de compostage de déchets verts
- une plateforme de transit pour les encombrants de déchèterie
- une plateforme de stockage temporaire de boues de station d'épuration
- un casier d'enfouissement spécifique pour les déchets contenant de l'amiante

- un casier d'enfouissement spécifique pour les déchets de plâtre
- un lagunage des eaux usées en provenance du site
- trois bassins de rétention des eaux de ruissellement

La plateforme des encombrants a été mise en service au 1<sup>er</sup> avril 2010. Les bennes d'encombrants regorgent de déchets en tous genres : la récupération en déchèterie des objets réutilisables se fait en place peu à peu dans certaines intercommunalités. En attendant la mise en place d'un projet de ressourcerie/recyclerie, Organom a fait le choix de valoriser énergétiquement ces déchets non recyclables par le biais de la filière des cimenteries. La plateforme des encombrants permet de faire transiter ces déchets avant leur préparation (broyage, déferrailage, trommel, tri optique, etc.) puis leur valorisation thermique. Seules conditions : les encombrants doivent être exempts de plâtre et de PVC, mais aussi d'ordures ménagères, de déchets liquides, dangereux ou toxiques. Ceci implique une bonne gestion en amont dans les déchèteries et un contrôle rigoureux des gardiens. En 2010, près de 9 530 tonnes ont ainsi été valorisées, en partenariat avec la société Sibuet environnement.

11

L'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDnD) est gérée en régie par le syndicat, avec :

- des moyens humains
  - o un agent de maîtrise
  - o un agent chargé des contrôles
  - o 2 équipes de 3 agents qui assurent la pesée, le compactage des déchets et l'entretien du site à tour de rôle
  - o un chauffeur pour l'engin « pousseur »
  - o un agent « volant »
- des moyens matériels
  - o un compacteur à déchets utilisé sur la zone de stockage des déchets,
  - o un pousseur pour amener les déchets du quai vers la zone de stockage,
  - o un tracteur pour l'entretien du site.



#### Détail des tonnages entrants sur le site de La Tienne

	Total 2010
AUTRES DECHETS Classe 2	21 288.8
REFUS DE TRI	3 573.4
BOIS - REFUS COMPOSTERIE	35

DECHETS DE CHANTIERS	1 326.7
DIB NON TRIÉS	264.7
DECHETS INERTES, DEBLAIS, GRAVATS, TERRE	6 872.7
MONSTRES, ENCOMBRANTS	64.4
PAPIERS, CARTONS	1.5
PLASTIQUES	16.7
REBUT DES DECHETERIES	10 541.4
PLATRE	1 615.4
<b>Total DECHETS DE CLASSE 2</b>	<b>45 600.8</b>
BOUES DE STATION D'EPURATION ENFOUIES	1840.1
<b>Total BOUES D'EPURATION (boues réellement enfouies)</b>	<b>1840.1</b>
DECHETS ALIMENTAIRES	381.3
DECHETS MENAGERS	30 837.4
ASSIMILES DECHETS MENAGERS	755.9
<b>Total ORDURES MENAGERES</b>	<b>31 974.6</b>
<b>Total ISDnD DE LA TIENNE</b>	<b>79 442.1</b>
<b>Total AMIANTE LIEE</b>	<b>395.5</b>
Terres dépolluées BIOGENIE	24 928.7

### ➤ Composterie de La Tienne

La plateforme de compostage s'étend sur une surface de 13 000 m<sup>2</sup>. Elle accueille chaque année environ 11 500 tonnes de déchets verts bruts pour fabriquer 5 000 tonnes de compost à la norme NFU 44051.

Elle est gérée par une équipe de 3 personnes (1 responsable et 2 agents techniques).

Les moyens en matériels :

- un broyeur à végétaux qui permet aussi le broyage de bois
- un retourneur d'andains
- un cribleur
- un tracteur pour tracter le retourneur d'andains
- une chargeuse pour alimenter le broyeur ou le cribleur.

La plateforme est adhérente à la Charte Qualité Compost Rhône Alpes depuis la création de cette dernière à l'initiative de l'ADEME et du Conseil Régional. Cette Charte est maintenant gérée par l'Association Rhône Alpes Qualité Compost dont Organom est membre et en assure une vice-présidence.

### Détail des valorisations et des tonnages entrants

	Total 2010
<b>Tonnages entrants</b>	
PALETTES BOIS	2 145.13
DECHETS VERTS	11 655.60
<b>Total APPORTS COMPOSTERIE</b>	<b>13 800.73</b>

	Total 2010
<b>Valorisations</b>	
<b>BROYAT DE PALETTES</b>	<b>2 145.13</b>
REFUS DE CRIBLAGE	768.50
VENTE DE COMPOST BRUT	0
VENTE DE COMPOST DE MAILLE 10 mm	422.45
VENTE DE COMPOST DE MAILLE 30 mm	4 868.68
<b>Total VENTE DE COMPOST</b>	<b>5 291.13</b>

### ➤ **Centre de stockage de Vaux**

Fermé depuis 2009, le site a fait l'objet d'un dossier de cessation d'activités : le Préfet a signé le 6 octobre 2009 l'arrêté qui fixe les prescriptions à respecter pour la réhabilitation du site. Les travaux ont donc été engagés en 2010. Afin de gérer les lixiviats en conformité avec la réglementation, ceux-ci sont pompés et acheminés depuis le mois d'août 2009 à la station d'épuration des eaux usées de la Ville de Bourg-en-Bresse, dans l'attente de la mise en place en 2011 d'un système de traitement adapté à la gestion des lixiviats du site de Vaux.

## **5. Les actions 2010**

---

### **A. La gestion du personnel**

#### ➤ **Comité de concertation**

Créé en 2009 et composé des représentants de l'exécutif, de la direction et du personnel, il s'est réuni le 15 mars et le 18 novembre. Suite à son approbation par le Comité Syndical du 17 décembre 2009, le règlement intérieur a été soumis au Comité Technique Paritaire qui a émis un avis favorable assorti de quelques remarques ; après prise en compte de certaines d'entre elles, le règlement intérieur amendé a été de nouveau proposé au Comité syndical du 11 mars 2010 qui l'a approuvé.

#### ➤ **Mission d'inspection d'hygiène et de sécurité**

La mission d'inspection « hygiène et sécurité » confiée au Centre de gestion a été effectuée le 16 mars 2010. Le rapport a identifié 6 points à traiter :

- Mises à jour plus régulières du document unique
- Formation aux gestes et postures pour les agents confrontés aux manutentions manuelles
- Elaboration d'un plan de circulation à La Tienne, avec une attention particulière aux déplacements des piétons
- Réaménager les locaux afin de constituer un emplacement spécifique pour le lave-linge et sèche-linge. (Pour des raisons de salubrité et de sécurité, retirer le linge sale de la cuisine et le séchage en chaufferie)

Un groupe de travail constitué de la responsable administrative, le responsable des sites et des deux ACMO (Agent Chargé de la Mise en Œuvre des règles d'hygiène et de Sécurité) a été chargé de rechercher des solutions aux points soulevés. La plupart de ces points a été réglé au cours de l'année 2010. L'ensemble des autres éléments a été examiné par le groupe de travail pour une mise en œuvre progressive des préconisations, avec notamment des implications en termes de formation. Un rendu des actions entreprises a été transmis fin juin 2010 au service prévention du Centre de gestion.

#### ➤ **Plan de formation 2011-2013 soumis à la concertation**

Le plan de formation est l'outil indispensable pour programmer les stages suivis par les agents pour se perfectionner, compléter et mettre à niveau ses connaissances, etc. Ce plan triennal vise notamment 3 objectifs : une meilleure prise en compte de la prévention et de la santé au travail, une protection environnementale optimisée sur les sites de traitement, et une démarche d'évaluation plus poussée des actions de la collectivité. Le projet du plan de formation 2011-2013 a été soumis à la concertation de l'ensemble du personnel d'Organom, puis transmis au Comité technique paritaire du centre de gestion et approuvé par le Comité Syndical le 4 novembre 2010. Il pourra être mis à jour annuellement pour tenir compte de l'évolution des besoins.

## B. Les projets

### ➤ Ovade

#### Deux enquêtes publiques

Elles se sont déroulées simultanément du 11 janvier au 11 février 2010. L'une concernait la demande d'autorisation présentée par Organom comprenant les 3 volets suivants : l'extension de l'installation de stockage de déchets non dangereux La Tienne, la mise en service de l'unité de méthanisation Ovade, et l'institution de servitudes d'utilité publique dans une bande de 200 mètres autour de la zone d'exploitation.

La seconde enquête publique concernait la demande d'autorisation de défrichement d'une surface boisée de 36,50 ha répartie de la façon suivante : 0,80 ha pour le contournement du chemin de la Serpoyère, 8 ha pour l'unité de méthanisation, et 26 ha pour l'extension du centre de stockage. 17 observations ont été consignées dans les registres d'enquêtes. Le 13 avril 2010, le Préfet de l'Ain a signé une autorisation de défrichement partiel (uniquement pour le contournement du chemin de la Serpoyère dans un premier temps) et soumis, pour le reste, à l'avis du Comité National de Protection de la Nature (CNP). Le permis de construire a ensuite été accordé par le Maire de Viriat le 30 avril 2010. Le 19 novembre 2010, sur la base de l'inventaire des espèces protégées réalisé par Organom et de leur déplacement, le CNPN s'est prononcé favorablement pour le défrichement sur site devant accueillir l'unité Ovade. Une dernière autorisation est nécessaire avant le démarrage des travaux de terrassement et de construction : l'autorisation d'exploiter soumise au Coderst.

#### Une mission d'expertise

La Chambre régionale des comptes a effectué un contrôle dans le cadre d'une enquête nationale sur la gestion des déchets diligentée par la Cour des Comptes. Il a porté particulièrement sur la démarche concernant le projet Ovade. Le rapport définitif a été adopté par la CRC le 1er juin 2010 et présenté au comité syndical le 30 septembre 2010. L'essentiel des remarques a porté sur l'avenant n°1 au marché de conception/construction/exploitation qui concerne le tri hydraulique des refus lourds bas PCI issu du tri mécano biologique (option 1) et le traitement des lixiviats de l'ISDnD par évapo-condensation (option 2). Dans son rapport, la CRC remet en cause l'équilibre financier global de cet avenant par rapport au projet initial. Dans son rapport, la CRC recommande à Organom l'abandon de l'option 2, dont l'intérêt économique repose sur un effet d'aubaine lié aux tarifs favorables de rachat par EDF pour l'électricité produite par l'unité Ovade. Sur la base de ce rapport mais aussi au vu du retard des dossiers administratifs et donc du démarrage des travaux, de la baisse des tonnages à traiter (tendance qui devrait s'accroître avec les actions de prévention), et de l'incertitude du tarif de rachat de l'électricité, la présidente d'Organom Monique Duthu a proposé aux délégués de missionner une expertise globale économique, juridique, technique et environnementale sur le projet Ovade. Un appel d'offres a été lancé fin 2010 avec réception des offres fixée au 14 décembre 2010 pour retenir le bureau chargé de cette expertise.

### ➤ L'extension de l'ISDnD de La Tienne

Les autorisations de défrichement et d'exploiter sont communes aux deux projets (Ovade et extension) et ont été présentées dans un seul et même dossier :

- Dépôt des dossiers en Préfecture : 13 juin 2009
- Instruction par les services de l'Etat : septembre 2009
- Enquêtes publiques : du 11 janvier au 11 février 2010
- Autorisation de défrichement partiel : 13 avril 2010
- Obtention du permis de construire : 30 avril 2010
- Avis favorable du CNPN concernant le déplacement des espèces et les mesures compensatoires : 19 novembre 2010

### ➤ Site de la CROIX du BOUCHER

Ce projet comprend :

- un quai de transfert pour acheminer les déchets ménagers vers l'unité OVADE
- une installation de stockage de déchets non dangereux
- une installation de stockage de déchets inertes
- une installation de traitement des lixiviats

La déclaration d'utilité publique a été signée le 26 juin 2009. Celle-ci fait l'objet d'un recours déposé le 21 août 2009. Les procédures d'acquisitions foncières ont été engagées, dont l'expropriation de deux comptes de propriété de 25 260 m<sup>2</sup> et de 9 819 m<sup>2</sup>. La maîtrise foncière des terrains est acquise depuis mai 2010.

## C. Les travaux engagés

### ➤ **Ovade**

- Inventaire des espèces (bureau d'études Biotope) : 27 420 € HT
- Mission de recherche des mesures compensatoires (ONF) : 16 000 € HT
- Déplacement des espèces protégées (recommandations du CNPN dans le cadre des mesures compensatoires) : 19 326 € HT
- Contournement du chemin de la Serpoyère : 426 558 € HT

### ➤ **Sur le site de La Tienne (ISDnD et composterie)**

- Couverture du casier 2005 (étanchéité, couverture en terre, captage biogaz) et construction du quai de déchargement 2009 : 870 525 € HT
- Création de la plateforme des encombrants de déchèterie : 322 693 € HT
- Création de diguettes dans le casier 2009
- Mise en conformité des fossés casier 2005

### ➤ **Sur le site de Vaux**

La réhabilitation du site de Vaux s'élève à 2 337 000 euros HT au total, montant pris en charge en partie par Organom et par les communautés de communes utilisatrices, à savoir : Centre Dombes, le canton de Chalamont, Bords de Veyle et Chalaronne Centre. Fin juin 2010, le syndicat a déposé des dossiers de demande de subvention auprès du Conseil général de l'Ain et de l'Ademe. Ces subventions ont été confirmées en tant qu'aide à la réhabilitation : 14 000 euros accordés par le Département et 450 000 euros par l'Ademe.

Dans le cadre de cette réhabilitation, la Préfecture de l'Ain a transmis à Organom le 11 février 2010 l'autorisation de défricher une parcelle de 10 800 m<sup>2</sup> de bois, parcelle correspondant à la superficie nécessaire pour réaliser la reprise des digues de la surface exploitée et la création d'un lagunage approprié. Dès début mars, le syndicat a donc démarré le défrichage.

Au titre des mesures compensatoires, il a été convenu de réaliser la plantation de 9000 plants d'essences forestières sur une surface de 12 900 m<sup>2</sup>. Une première phase a été réalisée courant 2010 à Saint-Martin-du-Mont (zone artisanale du Molard) pour une surface de 4600 m<sup>2</sup>.

La réalisation des nouveaux bassins de lagunage a démarré à l'automne 2010. Couplés aux bassins existants, ils doivent permettre de traiter convenablement les effluents liquides du site. En attendant ces travaux, les lixiviats sont pompés pour un traitement effectué à la station d'épuration de la Ville de Bourg-en-Bresse.

Travaux de réhabilitation prévus dans l'arrêté de cessation d'activité :

- Mise en place d'un traitement des lixiviats in situ
- Reprise des flancs des digues nord et ouest par la construction de digues en argile
- Couverture du sommet côté nord
- Calibrage des fossés extérieurs et séparation des eaux internes et externes
- Calibrage des fossés intérieurs côté ouest et nord
- Couverture du casier des inertes
- Reprise des digues sud et est
- Mise en place d'un complexe étanche le long des digues
- Forage de 2 puits de biogaz pour améliorer le captage avant torchère

Par ailleurs, de nouvelles mesures de la qualité de l'air ambiant ont été effectuées :

- Octobre 2010 : campagne de mesure des émissions surfaciques de CH<sub>4</sub>
- Novembre 2010 : étude de la dispersion atmosphériques des odeurs et de l'H<sub>2</sub>S

## D. La prévention et la réduction des déchets

La prévention et la réduction des déchets visent toutes les étapes de production et de consommation des biens et des produits, en amont du geste de les jeter à la poubelle. La prévention est donc l'affaire de tous : aussi bien collectivités, citoyens, associations, que les entreprises et la grande distribution. L'enjeu est de taille : réduire de 7% d'ici 2014 la production de déchets (ordures ménagères et déchets recyclables des collectes sélectives), soit moins 5 kg / hab / an.

Le programme local de prévention d'Organom, lancé en décembre 2009, réunit ainsi tous les acteurs locaux au sein d'un comité de pilotage : celui-ci a un rôle consultatif, est une force de proposition et de réflexion, une instance d'observation, d'information et de communication, et une aide à l'évaluation des objectifs et des résultats. Les membres sont répartis au sein de 4 collèges :

- les élus locaux avec Organom et les 18 intercommunalités
- les entreprises : CCI, Capeb, CMA 01, Fédération du BTP de l'Ain, Eco-emballages, Tremplin, AG2I, Emmaüs
- la société civile : Frapna, Hélianthe, ATTD, CSF, Crans Dombes Environnement
- les institutions : Ademe, Conseil général de l'Ain, Dreal, Conseil régional Rhône-Alpes

Ce comité de pilotage s'est réuni les 10 mars et 23 juin 2010.

Afin de mettre en œuvre les décisions prises par le comité de pilotage, un comité de suivi est constitué avec un représentant de chaque intercommunalité. Celui-ci s'est réuni les 24 mars, 7 juillet et 21 octobre.

L'Ademe participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Pour Organom, ce soutien porte sur 317 785 € pour chaque année du programme. Cette somme est donc répartie entre Organom et les 18 collectivités, en fonction des objectifs de réduction par collectivité (de 1 à 10%), du nombre d'habitants et du taux d'habitat vertical.

Dans le cadre du programme local de prévention et de réduction des déchets, le montant des subventions versées aux 18 collectivités s'élève à 155 873,79 € en 2010.

### **Les actions de prévention d'Organom**

#### **Caractérisation des ordures ménagères**

Une première opération en juin-juillet et une seconde en décembre 2010 ont été réalisées par la société Terra, sur la base de 25 prélèvements de 125 kg triés selon 13 catégories et 46 sous-catégories de déchets. Cette campagne de caractérisation a un double objectif : déterminer la quantité de déchets indésirables pour le bon fonctionnement de la future unité de traitement Ovade, et définir les déchets pouvant faire l'objet d'actions spécifiques pour éviter qu'ils ne se retrouvent dans les ordures ménagères.

#### **Caractérisation des encombrants de déchèterie**

L'analyse des encombrants a été réalisée du 31 mai au 17 juin 2010 : une benne pour chacune des 27 déchèteries du périmètre d'Organom a été triée à La Tienne. Les déchets ont été pesés et séparés en 15 catégories différentes : réemploi, DEEE, ferreux, bois, plâtre, verre, etc. Cette étude permet de déterminer la composition réelle d'une benne d'encombrants et d'identifier les nouvelles filières de réemploi et de valorisation à rechercher dans le but de réduire la part des déchets à enfouir.

#### **1<sup>ère</sup> opération « foyers témoins » pour la réduction des déchets**

Elle a été lancée le 23 novembre, à l'occasion du forum « Prévention », avec l'appui d'Hélianthe et en partenariat avec Bourg-en-Bresse Agglomération et les communautés de communes de Bresse-Dombes-Sud-Revermont, Canton de Chalamont, Canton de Montluel, La Vallière, Pont d'Ain-Priay-Varambon et Treffort-en-Revermont. 90 foyers ont été recrutés et se sont lancés le défi de réduire le poids et la nocivité de leur poubelle entre décembre 2009 et mai 2011.

#### **Gobelets réutilisables**

Organom a fait l'acquisition de 20 000 gobelets réutilisables et recyclables auprès de la société Ecocup. Fin 2010 a été l'occasion de faire connaître le dispositif aux organisateurs d'événements, afin de mettre en place ce système à compter de début 2011. En prenant en charge le transport et le lavage de ces gobelets, cette opération vise à réduire les déchets issus des manifestations sportives et culturelles, et à diminuer voire supprimer l'utilisation de gobelets jetables en plastique.

### Journées techniques et formations

Afin de soutenir les intercommunalités dans leurs compétences propres, Organom propose des journées techniques et des formations pour les élus et services, avec des intervenants extérieurs pour un meilleur échange autour d'expériences concrètes.

- La gestion des déchèteries (26 avril 2010, 35 participants / techniciens et élus)
- La redevance incitative (8 juin, 48 participants / techniciens et élus)
- La prévention des déchets (8 octobre, 135 participants / élus)

### Formation Compta-coût

Une formation de trois jours a été dispensée à l'ensemble des 18 collectivités adhérentes, afin de mettre en œuvre la matrice comptable de l'Ademe.

### Enquêtes téléphoniques

Elles ont été réalisées en octobre 2010 auprès d'un panel d'habitants sur la question des citoyens et la prévention et l'utilisation des composteurs acquis par l'intermédiaire d'une intercommunalité.

### Laboratoire d'expériences sur la prévention et la gestion des déchets des entreprises

Avec l'Ademe, le Conseil général de l'Ain, le Smictom Saône-Dombes, les chambres consulaires et des syndicats professionnels, un laboratoire d'expériences sur la réduction des déchets des professionnels a été créé en 2010. Ce laboratoire a pour objectif de tester des opérations ponctuelles telles que la réduction des déchets des coiffeurs sur le territoire de l'agglomération de Bourg en Bresse, une meilleure valorisation des déchets de plâtre, la réduction des produits phytosanitaires utilisés par les entreprises d'espaces verts.

## E. Les actions de communication

### ➤ Communication interne

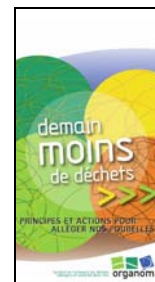
**Mémo**, la lettre interne des agents d'Organom : 4 numéros parus en 2010.

### ➤ Communication externe / grand public, élus et partenaires

**Le Lien**, la lettre d'information d'Organom : 5 numéros ont été édités en 2010, envoyés par e-mailing à plus de 600 contacts. Ce support est également en libre accès depuis [www.organom.fr](http://www.organom.fr)

### **Demain moins de déchets : la prévention expliquée aux élus**

Un guide pratique de 12 pages a été édité à plus de 3000 exemplaires et diffusé à l'ensemble des conseillers municipaux et délégués communautaires du périmètre d'Organom, à l'occasion de la formation dispensée le 6 octobre 2010 à Journans (2 sessions, 135 participants) dans le cadre du Programme local de prévention.



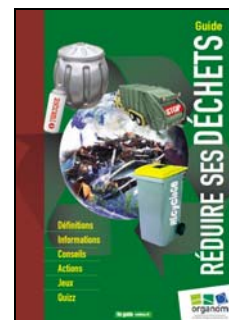
### **Demain moins de déchets : principes et actions pour alléger nos poubelles**

Cette brochure éditée en 18 versions à 135 200 exemplaires au total, a été réalisée sur la base d'un tronc commun de 8 pages et 4 pages personnalisées pour chacune des intercommunalités. Elle a été distribuée dans l'ensemble des boîtes aux lettres du périmètre du syndicat.



### **Guide Réduire ses déchets**

Dans la perspective du stand d'Organom au Salon de l'habitat en octobre 2010, Organom a édité ce guide 20 pages en 2 000 exemplaires.



Après sa mise en ligne en 2009, le site internet [www.organom.fr](http://www.organom.fr) continue sa progression, passant de 1981 pages vues en janvier 2010 à 3775 pages vues en décembre 2010.

Visiteurs uniques : 5199

Pages vues : 36 289

Nombre moyen de pages vues par visite : 3,83

Temps moyen passé sur le site : 2 minutes 43

### **Ovade : information auprès du grand public**

La campagne d'information autour du projet Ovade, démarrée fin 2009, s'est poursuivie en 2010, avec l'organisation de 8 réunions publiques, auxquelles 550 personnes ont participé :

21 janvier à Montluel

4 février à Meximieux

1<sup>er</sup> mars à Ambérieu-en-Bugey

18 mars à Montrevel-en-Bresse

1<sup>er</sup> avril à Izernore

6 mai à Chalamont

27 mai à Châtillon-sur-Chalaronne

17 juin à Pont d'Ain

18

Dans le cadre du projet Ovade-Plus soutenu par le programme Life+ de la Commission européenne, Organom était présent au **salon Pollutec** à Lyon en décembre 2010, sur le stand d'OWS : dévoilement de la maquette du prototype Ovade-Plus et organisation d'une conférence de présentation. Ce salon a permis de rencontrer les professionnels mais aussi les élus du secteur.

### **Visites de La Tienne**

En 2010, 1283 personnes (scolaires, instituts de formations, associations...) ont visité le site de La Tienne, dont 1043 (contre 900 en 2009) en dehors des opérations « portes ouvertes ».

### **Portes ouvertes à La Tienne : 240 visiteurs**

A l'occasion de la Semaine du développement durable du 1<sup>er</sup> au 7 avril 2010, la journée « portes-ouvertes » organisée le 3 avril sur le site de La Tienne a réuni 150 visiteurs à la découverte du site et de ses activités.

Dans la cadre d'un partenariat avec la CCI de l'Ain, La Tienne a accueilli 55 visiteurs le 16 octobre à l'occasion des journées « portes ouvertes des entreprises ».

35 visiteurs se sont déplacés le 27 novembre à l'occasion de la Semaine de la réduction des déchets.

### **Stand Organom au Salon de l'habitat du 1<sup>er</sup> au 4 octobre 2010**

Pour la 1<sup>re</sup> fois, Organom a participé au Salon de l'habitat à Bourg-en-Bresse afin de communiquer auprès des visiteurs sur la prévention et la réduction des déchets. Le stand de 15 m<sup>2</sup>, installé dans le hall intitulé « être responsable », a été conçu sur la base du réemploi et de la seconde vie des objets : le mobilier prêté par la communauté Emmaüs, le sol assemblé avec des chutes de moquettes, et 7 panneaux d'exposition mobiles et réutilisables ont été réalisés. Au final, plus de 150 visiteurs se sont arrêtés sur cet espace afin d'échanger sur la prévention et la réduction des déchets.

Des **insertions presse** mensuelles (à partir de novembre 2010) ont été réalisées dans le magazine gratuit *Temps libre*, sur le principe d'une double page rédactionnelle sur la prévention et la réduction des déchets.

#### ➤ **Communication de proximité**

**L'observatoire des odeurs** de La Tienne a été créé en juillet 2010. Conscient que les activités de La Tienne génèrent des odeurs, Organom a la volonté d'améliorer sans cesse le fonctionnement du site pour réduire au maximum ces nuisances. C'est l'objectif même de la démarche qualité dans le cadre de la certification ISO 14001. La transparence doit être le maître-mot de l'action du syndicat vis-à-vis des habitants, en particulier des riverains. C'est pourquoi l'observatoire des odeurs fonctionne sur la base d'une relation de partenariat entre Organom et les habitants qui résident à proximité du site.

Calendrier :

- recrutement des membres en mai 2010 (réunion publique organisée à Viriat le 26.05.2010)
- formations de 21 personnes à la perception des odeurs les 18 et 19 juin 2010
- mise en place de l'observatoire et des outils en juillet 2010

- mailings réguliers pour informations aux membres : rappel des dates de contrôles planifiés, travaux sur le site, événements...
- bilan intermédiaire au cours d'une réunion le 5 novembre 2010

Principe de fonctionnement :

- les membres émettent des observations spontanées et lors de semaines de contrôles planifiés (1 semaine par mois).
- les données recueillies sont de 3 types : observations des riverains, données de fonctionnement du site et données météorologiques. Elles sont rassemblées sur un serveur internet.
- l'interprétation des données, l'analyse et les conseils sont dispensés par le cabinet spécialisé en odeurs Guigues environnement / Egis.

Au cours de l'été 2010 (juillet à octobre inclus), environ 10 riverains observateurs et un agent d'exploitation ont réalisé un total de 632 observations olfactives sous des conditions météorologiques favorables à la perception des odeurs dans l'environnement (vents faibles à modérés de secteur Nord ou Sud).

Parmi ces observations olfactives, 8% correspondent à des cas de perceptions d'odeurs directement associés au centre de traitement des déchets et 3 % correspondent à des odeurs attribuées à une autre.

Les odeurs attribuées au centre de traitement des déchets de La Tienne sont essentiellement associées au centre de stockage des déchets, avec des odeurs de biogaz et de déchets frais, ainsi qu'à la plateforme de compostage des déchets verts. Ce sont des odeurs faibles, perçues par bouffées jusqu'à une distance de 1500 m. Cependant, elles sont considérées comme peu gênantes.

A la fin du mois de septembre, les travaux réalisés sur le réseau de captage du biogaz associés à des vents de secteur Sud sont vraisemblablement responsables d'odeurs de biogaz au niveau du quartier des Mangettes (fréquence de perception de 67%).

D'une manière générale, les indices de confort olfactif calculés sur la base des observations réalisées par les riverains et des conditions météorologiques restent supérieurs à 9, traduisant une situation olfactive satisfaisante pendant tout l'été 2010.

#### ➤ Relations presse

Une conférence de presse a été organisée le 30 septembre 2010 afin de présenter les conclusions du rapport de la Chambre régionale de comptes et annoncer la décision des élus pour le lancement d'une mission d'expertise sur le projet Ovade. Au cours de l'année, plus de 30 retombées presse ont été comptabilisées suite aux communiqués transmis (réunions publiques Ovade, programme de prévention, observatoire des odeurs, portes ouvertes, etc.)

## Liste des délégués titulaires et suppléants au 31 décembre 2010

20

Intercommunalité	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Communauté d'agglomération de Bourg-en-Bresse	Cécile BERNARD	Michel BUELLET
	Jean-François DEBAT	Nicole GUILLERMIN
	Bernard DUPIN	Paul DRESIN
	Monique DUTHU	Xavier BRETON
	Michel FONTAINE	Philippe MICHON
	Alain MANGE	Danièle REYNAUD
	Bernard PERRET	Jean-Claude SIMONET
Communauté de communes des Bords de Veyle	Christian GIRAUD	Maurice PETITJEAN
Communauté de communes Bresse Dombes Sud Revermont	Claude GUY	Gérard SEYZERIAT
Communauté de communes Bugey Vallée de l'Ain	Jean CHABRY	Jacques CAGNAC
Communauté de communes du Canton de Chalamont	Gérard BRANCHY	Noël SALAMON
Communauté de communes du Canton de Coligny	Georges RODET	Jean BERNADAC
Communauté de communes du Canton de Montluel	André BURLET	Claude RAISSON
	Bernard GLORIOD	Joanny ESSERTIER
	Roland MARRET	Bernard SIMPLEX
Communauté de communes Centre Dombes	Christophe MONIER	Cédric DALESSANDRI
	Claude REGNIER	Robert DEPLATIERE
Communauté de communes Chalaronne Centre	Michel JACQUARD	Bernard JARNET
	Alain DUPRE	Daniel BOULON
Communauté de communes de La Vallière	Jacques BAUTAIN	
Communauté de communes de Miribel et du Plateau	Henri MERCANTI	Elisabeth BOUCHARLAT
	Pascal PROTIERE	Marc PELARDY
	Alain ROUX	Michel NICOD
Communauté de communes de Montrevel-en-Bresse	Noël BENONNIER	Gérard PERRIN
	Jean-Pierre ROCHE	Gérard CHOSSAT

Communauté de communes des Monts Berthiand	Denise MAISSIAT	Serge CAPELLI
Communauté de communes du Pays de Bâgé	Jean-Paul BENAS	Gérard BERRY
	Corinne SEGAIN	Jean-Jacques BESSON
Communauté de communes de la Plaine de l'Ain	Joël BRUNET	Lionel HAPCHETTE
	Jean-Pierre HERMAN	Marcel JACQUIN
	Elisabeth LAROCHE	André MOINGEON
	Jean-Luc ROBIN	Jean NAVARRO
	Fabrice VENET	Max ORSET
	Paul VERNAY	Pierre-Yves TIPA
Communauté de communes Pont d'Ain Priay Varambon	Pierre DULAURIER	Hélène FORAY
Communauté de communes de Treffort en Revermont	Marcel PEPIN	Paul MONNET
Communauté de communes de la Vallée de l'Albarine	Michel THIEBAUT	René GHERARDI

## Les points à l'ordre du jour des comités syndicaux en 2010

### Comité syndical du 11 mars 2010

- Approbation du compte rendu du comité syndical du 17 décembre 2009
- Encaissement du produit de la vente de bois
- Modalités de mise en œuvre des compensations au défrichement – site de la Tienne -
- Marchés publics
- Personnel :
  - > Proposition de modification suite à l'avis rendu par le comité technique paritaire
  - > Prise en compte des nouveaux textes relatifs à la Prime de service et de rendement servie aux agents de la filière technique
- Approbation du Compte Administratif et du Compte de gestion 2009 et affectation du résultat
- Budget 2010

### Comité syndical du 24 juin 2010

- Approbation du compte rendu du Comité syndical du 11 mars 2010
- Acquisition d'une parcelle de terrain dans le cadre de l'extension du site de la Tienne (54 m2) : autorisation à la Présidente de signer l'acte de vente
- Marchés :
  - > Avenant au marché Ovade
  - > Avenant au marché FAMY
  - > Avenant au marché avec la Caisse d'Epargne
  - > Marché location d'engins avec et/ou sans chauffeur : autorisation à la Présidente de signer le marché avec l'entreprise retenue par la CAO
  - > Compte rendu des MAPA conclus
- Fixation d'un prix spécifique pour le PVC
- Personnel : garantie maintien de salaire : rectification de la délibération suite à une erreur matérielle (indice « majoré » au lieu indice « brut »)
- Approbation du rapport d'activités 2009

### Comité syndical du 30 septembre 2010

- Approbation du compte rendu du Comité syndical du 24 juin 2010
- Rapport de la Chambre régionale des comptes : présentation
- Mission d'expertise pour le projet Ovade
- Site de la TIENNE mise en place d'une ferme photovoltaïque au sol : création d'une EPL
- Personnel - Lutte contre les risques psycho-sociaux :
  - > Convention avec le Fonds national de Prévention
  - > Autorisation à la Présidente de solliciter et recevoir une subvention.
- Prévention – Réduction :
  - > Convention annuelle d'objectifs pour l'année 2 du Programme Local de Prévention et de Réduction des déchets
  - > Convention avec la société ECOCUP DISTRIBUTION portant sur une prestation de gestion de gobelets réutilisables
- Marchés publics - Compte rendu des marchés passés.

### Comité syndical du 4 novembre 2010

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 30 septembre
- Projet Ovade et extension de l'ISDND ; mesures compensatoires pour la protection des espèces et de leur habitat :
  - > point sur le dossier
  - > suivi des mesures
  - > acquisitions foncières
- Personnel :
  - > modification du tableau des effectifs
  - > plan de formation
- Distribution de brochures "Prévention et réduction des déchets" : remboursement à une collectivité
- Marchés publics : compte-rendu des marchés signés
- Questions diverses

### **Comité syndical du 9 décembre 2010**

- Présentation tour du monde des sœurs PERILLAT
- Approbation du compte rendu de la réunion du 4 novembre 2010
- Débat d'orientations budgétaires
- Contributions et tarifs 2011
- OVADE :
  - > Acquisitions de terrain pour mesures compensatoires
  - > Avenant au marché TIRU (défrichement à sortir du marché)
- Dossier LIFE + : accord de partenariat avec OWS
- Personnel :
  - > Contrat Sébastien DIGARD
  - > Suite accident de service : participation financière
- Programme Local de Prévention : Montant définitif d'attribution des subventions
- Distribution de la brochure « Prévention » : remboursement à Bourg en Bresse Agglomération

**NB : l'ensemble des comptes-rendus des comités syndicaux est consultable sur [www.organom.fr](http://www.organom.fr)**

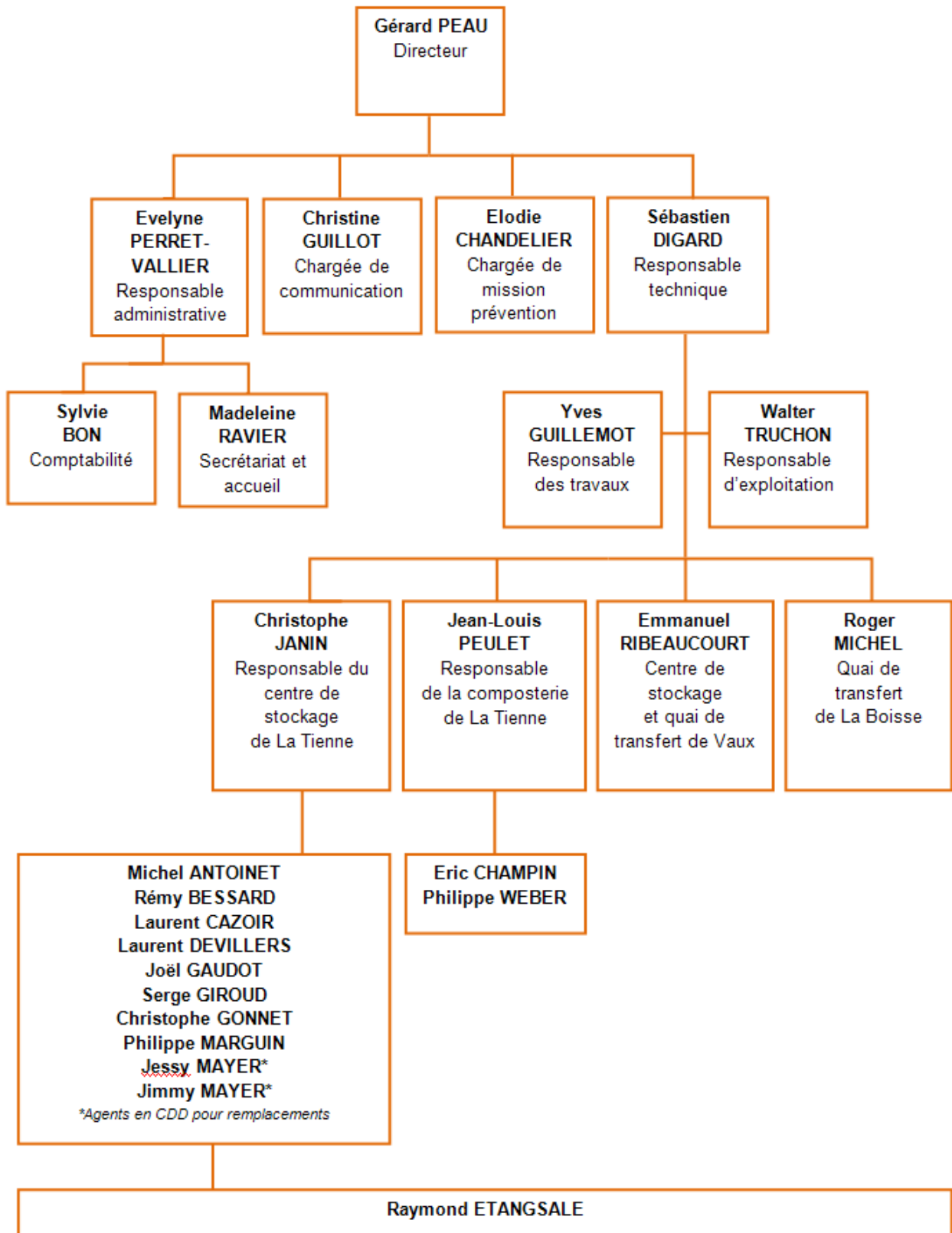
## Annexe 3 au rapport d'activité 2010

### Les marchés publics attribués en 2010

Date	Procédure	Type	Reference client	Reference Dematis	Reference JO	Objet du marché	Lot	Attribitaire	Commentaire	CP
<b>Travaux : - 4 000 EUR HT</b>										
10/02/2010	Proc.Adapt.	Travaux	vente bois		83651 10-236815	Vente de bois sur pied	Marché unique	BBE		01000
	Proc.Adapt.	Travaux	réparation			réparation du hangar, site de Vaux - 01330 le Plantay	Marché unique	brevet sarl		01250
<b>Fourniture : - 4 000 EUR HT</b>										
07/05/2010	Proc.Adapt.	Fourniture	roso		97969 10-34666	Fourniture et livraison de roseaux "phragmites australis" - 01330 le plantay	Marché unique	ESAT La Ferme de Chosal		74350
<b>Fourniture : 4 000 EUR HT à 19 999 EUR HT</b>										
16/07/2010	Proc.Adapt.	Fourniture	galets		98619	Fourniture et livraison de galets et sable grossier - site de vaux - 01330 le plantay	marché unique	sarl TLTP - Dannemuller		01310
<b>fourniture : - 50 000 EUR HT à 89 999EUR HT</b>										
	Proc.Adapt.	fourniture	panneaux			fourniture et pose de signalisation - montant maxi 90 000 € HT	marché unique	FONTENAT TP		01000
<b>Service : montant indéfini</b>										
22/03/2010	Autre	Service			85866	Concession de service : valorisation énergétique à partir de biogaz de l'isdnd de la tienne (01440 viriat)	Marché unique	Frey Methanergy SA	Rémunération de la collectivité par FMS : loyer mensuel de 1000€ ; 0 à 60000h de fonctionnement : 12.5% mensuel des ventes à EDF ; 60001 à 80000h : 2% ; au delà : 1%	73800
06/10/2010	AO Ouvert	Service			109693 10-226869	Location d'engins sans chauffeur : lot n°1 de longue durée ; lot n°2 de courte durée	Lot 2: Loc courte durée sans chauffeur	Compagnie Francilienne d'équipement		
06/10/2010	AO Ouvert	Service			109693 10-226869	Location d'engins sans chauffeur : lot n°1 de longue durée ; lot n°2 de courte durée	Lot 1: Loc longue duréesans chauffeur	Compagnie francilienne d'équipement		
05/07/2010	AO Ouvert	Service			97976 10-151603	Location d'engins avec ou sans chauffeur	Lot 3: Loc engins avec chauffeur	BRUNET TP		01503
<b>service : 4 000 EUR HT à 19 999 EUR HT</b>										
06/08/2010	proc.Adapt.	service				Assistance calcul équivalence barrière passive	marché unique	ANTEA		45000
<b>Service : 20 000 EUR HT à 49 999 EUR HT</b>										
22/07/2010	Proc.Adapt.	Service	enquete		99462 10-162765	enquêtes sur 'les citoyens et la prévention des déchets' (lot 1) et sur 'l'utilisation des composteurs individuels (lot 2) sur le territoire d'organom	Lot 2: enquête "l'utilisation des composteurs individuels"	PRO2TEL		35170
22/07/2010	Proc.Adapt.	Service	enquete		99462 10-162765	enquêtes sur 'les citoyens et la prévention des déchets' (lot 1) et sur 'l'utilisation des composteurs individuels (lot 2) sur le territoire d'organom	Lot 1: enquête "les citoyens et la prévention des déchets"	PRO2TEL		35170
16/07/2010	Proc.Adapt.	Service	assur11		98683 10-156563	Prestation de placement et de gestion des assurances -organom - 5 lots.	Lot 2: Responsabilité civile générale de la collectivité	MMA cabinet Carpentier		01003
16/07/2010	Proc.Adapt.	Service	assur11		98683 10-156563	Prestation de placement et de gestion des assurances -organom - 5 lots.	Lot 1: Dommages au patrimoine immobilier et mobilier de la collectivité	GROUPAMA		69009
16/07/2010	Proc.Adapt.	Service	assur11		98683 10-156563	Prestation de placement et de gestion des assurances -organom - 5 lots.	Lot 3: Bris de machine	MMA Cabinet Carpentier		01003
16/07/2010	Proc.Adapt.	Service	assur11		98683 10-156563	Prestation de placement et de gestion des assurances -organom - 5 lots.	Lot 4: Assurance de la flotte automobile	Groupama		69009
16/07/2010	Proc.Adapt.	Service	assur11		98683 10-156563	Prestation de placement et de gestion des assurances -organom - 5 lots.	Lot 3: Responsabilité civile environnement	MMA Cabinet Carpentier		01003
22/10/2010	Proc.Adapt.	Service	air ambiant		111359 10-236815	mesure de la qualité de l'air ambiant - site de la tienne - 01440 viriat	Marché unique	EUROPOLL SARL		45340
10/11/2010	Proc.Adapt.	Service	faune/flore			Etude faune-flore et pédologique - site de la croix du boucher	marché unique	BIOTOPE		83340

Date	Procédure	Type	Reference client	Reference Dematis	Reference JO	Objet du marché	Lot	Attributaire	Commentaire	CP
service : 50 000 EUR HT à 89 999EUR HT										
14/12/2010	proc.Adapt.	service	biogaz			Analyse du biogaz et des rejets en sortie de torchères, sites de la tienne et Vaux inférieur à 90 000 euros - prestations d'électricité générale - 5 sites du département de l'ain.	marché unique	SOCOR AIR		38090
27/07/2010	Proc.Adapt.	Service	élec		99461		électricité générale	SADELEC		01310
Service : 90 000 EUR HT à 192 999 EUR HT										
22/07/2010	Proc.Adapt.	Service	eaux		99467 10-162778	montant total 2 LOTS inférieur à 190 000 euros ht. Analyse des eaux	Lot 1: Analyse des eaux usées : recherche substances dangereuses	sgs multilab	Montant du DEQ, non contractuel : 8772 euros HT	69800
22/07/2010	Proc.Adapt.	Service	eaux		99467 10-162778	montant total 2 LOTS inférieur à 190 000 euros ht. Analyse des eaux	Lot 2: Analyse des eaux souterraines, pluviales et usées	IRH	montant du DEQ, Non contractuel : 19110.14euros HT	69970
09/02/2010	Proc.Adapt.	Service	obs			observatoire des odeurs	marché unique	Guigues Environnement		13856
18/05/2010	Proc.Adapt.	Service	carac		98697 10-157180	Caractérisation des ordures ménagères résiduelles (lot 1) et des encombrants de déchèteries (lot 2) sur le territoire d'organom (secteur centre-sud du département de l'ain)	Lot 2: Caract. encombrants de déchèteries	TERRA SA		75019
18/05/2010	Proc.Adapt.	Service	carac		98697 10-157180	Caractérisation des ordures ménagères résiduelles (lot 1) et des encombrants de déchèteries (lot 2) sur le territoire d'organom (secteur centre-sud du département de l'ain)	Lot 1: Caract. ordures ménagères résiduelles	TERRA SA		75019
22/11/2010	Proc.Adapt.	Service	espèces			Maîtrise d'œuvre pour les suivis des mesures compensatoires aux espèces protégées	marché unique	BIOTOPE		83340

## Organigramme des services au 31 décembre 2010



## **Organom**

Syndicat mixte de traitement des déchets ménagers et assimilés

Norélan – 231 avenue de Parme

BP 60127 – 01004 Bourg-en-Bresse Cedex

Tél. 04 74 45 14 70

Fax 04 74 45 06 03

[www.organom.fr](http://www.organom.fr)

